

Résultats des analyses de l'eau pour 2016 suivant les traitements aériens au tébufénozide

En 2016, des régions boisées dans le nord du Nouveau-Brunswick ont reçu une application de tébufénozide dans le but de maîtriser une population de tordeuse des bourgeons de l'épinette en croissance dans ce secteur. Le tébufénozide est un régulateur de croissance des insectes synthétique mis au point pour lutter contre les chenilles nuisibles en agriculture et en foresterie. Le tébufénozide est utilisé dans le cadre du projet de recherche appliquant une intervention précoce à la lutte contre les populations de tordeuses des bourgeons de l'épinette.

En réponse aux préoccupations des municipalités du Nouveau-Brunswick au sujet de la qualité de l'eau, le Partenariat pour une forêt en santé a entrepris un projet de surveillance de l'eau pour déterminer l'impact sur la qualité de l'eau résultant de l'épandage aérien de tébufénozide sur le feuillage dans les bassins hydrographiques. Des échantillons ont été prélevés deux jours et deux semaines après le traitement au tébufénozide.

Des échantillons d'eau ont été prélevés dans deux cours d'eau juste au sud de la communauté de Saint-Arthur. La toxicité du tébufénozide est mesurée en milligrammes (mg) par litre (l) d'eau. Les résultats des analyses en laboratoire des échantillons d'eau montrent des concentrations de tébufénozide à l'état de trace avec une concentration maximale de 0,000083 mg/l deux jours après le traitement et de 0,000021 mg/l deux semaines après le traitement. Plusieurs études ont été menées sur la sécurité du tébufénozide dans le pire des scénarios, et aucun effet significatif n'a été observé sur les espèces exposées lors des études. Même à la concentration maximale testée de 3,5 mg/l ou 100 fois les concentrations attendues dans l'environnement, on n'a observé aucun effet significatif sur la survie des espèces testées.

Les traitements de recherche effectués en 2016 dans le cadre de la stratégie d'intervention précoce ont donné lieu à ce qui sont essentiellement des concentrations à l'état de trace de tébufénozide. De nombreuses études ont eu lieu pour déterminer l'effet du tébufénozide sur les organismes aquatiques. Ces études montrent que le tébufénozide n'est pas nuisible pour les poissons et la plupart des organismes qui vivent dans les ruisseaux. L'épandage de tébufénozide au-dessus des plans d'eau (y compris les étangs et les ruisseaux) est interdit. Selon les études, la majeure partie de la bouillie de pulvérisation aérienne est interceptée par le feuillage et n'atteint pas le sol. La petite quantité qui atteint le sol se lie à la matière organique et finit par se décomposer.

Pour obtenir un exemplaire du rapport d'analyse de l'eau, veuillez communiquer avec le Partenariat pour une forêt en santé en passant par le site Web (www.partenariatforetsante.ca) ou en composant le 1-844-216-3040.

Nom de l'emplacement	+2 jours (mg/l)	+2 sem. (mg/l)
Chemin Saint-Arthur Nord et Sud	0,000083	0,000021

Rob Johns, PhD, et Emily Owens
Partenariat pour une forêt en santé